

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été créée conformément aux exigences de : Norme de communication des dangers OSHA des États-Unis 2024 (29 CFR 1910.1200) et Loi sur les produits dangereux (LRC) du Canada et Règlement sur les produits dangereux (RPD), tels que modifiés

FDS n° : F-60046

HD Waterbased Ink - Noir

Date d'émission 16-févr.-2021

Date de révision 17-juil.-2026

Numéro de révision 2

1. Identification**Identificateur de produit****Nom du produit**

HD Waterbased Ink pour Xerox® Trivor® 2400 HD Inkjet Press, Xerox® Impika® Compact, Evolution, Reference Inkjet Presses

N° de pièce

008R13306

Autres moyens d'identification**Couleur**

Noir

Substance/mélange pur

Mélange

Synonymes

Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation**Utilisation recommandée**

À usage professionnel seulement, Imprimante à jet d'encre, À usage professionnel seulement

Restrictions d'utilisation

Aucun renseignement disponible.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité**Adresse du fournisseur**

Xerox Corporation
800 Phillips Rd
Webster, NY 14580

Xerox Canada Ltd
2 Sheppard Ave. East, Suite 1200
Toronto, Ontario M2N 5Y7

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone du fournisseur 1-800-275-9376 (U.S. & Canada)
initial

Numéro d'appel d'urgence

Informations sureté (800)275-9376
Chemical Emergency only (Chemtrec) (800) 424-9300

Adresse de courriel

askxerox@xerox.com

Pour le document le plus récent <https://safety sheets.business.xerox.com>

2. Identification des dangers

Classification

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Danger



Mentions de danger

Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence - Prévention

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, une protection oculaire, une protection faciale et une protection auditive.

Conseils de prudence - Réponse

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Autres renseignements

Contient un ou des biocides.

Note spéciale

Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance

Non applicable.

Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SGH Classification
Eau	7732-18-5	50-75	-
Glycérine	56-81-5	15-25	-
Noir de carbone	1333-86-4	5-12	--
2-pyrrolidone	616-45-5	<3	Eye Irrit 2 (C ≥ 10 %) (H319) Repro Tox 1B (C ≥ 3 %) (H360)

Triéthylène glycol, éther monobutylique	143-22-6	1-10	Eye Dam. 1 (C ≥ 30 %) (H318) Eye Irrit. 2 (20 % ≤ C < 30 %) (H319)
Additif	9014-85-1	<5	Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Chronic 3 (H412)
1,2-Hexanediol	6920-22-5	<1	Eye Irrit. 2 (H319)
Éther monobutylique de polyéthylène glycol	9004-77-7	<1	Eye Dam. 1 (H318)
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5	<0.036	Acute Tox. 2/inhal.(ATE = 0.21 mg/L, dusts or mists) (H330) Acute Tox. 4/oral (ATE = 450 mg/kg bw) (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (C ≥ 0.036 %) (H317) Aquatic Acute 1 (M = 1) (H400) Aquatic Chronic 1 (M = 1) (H410)

Texte intégral des phrases H et EUH; voir la section 16

Remarque

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Conseils généraux

Si les symptômes persistent, appeler un médecin. Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant.

Inhalation

Déplacer à l'air frais. Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste.

Ingestion

Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Appeler un médecin.

Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes

Aucun connu.

Effets d'une exposition

Aucun renseignement disponible.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Utiliser une pulvérisation d'eau; ne pas utiliser de jets pleins.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser un produit renversé avec des jets d'eau à haute pression.

Dangers particuliers associés au produit chimique Aucun en particulier.

Produits de combustion dangereux Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité au choc Aucun.

Sensibilité à la décharge électrostatique Aucun.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Porter un appareil respiratoire autonome pour lutter contre un incendie, si nécessaire.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

Précautions personnelles Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Autres renseignements Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Nettoyer la surface contaminée à fond.

Prévention des dangers secondaires Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

Références à d'autres sections Consulter la section 8 pour plus de renseignements
Consulter la Section 16 pour plus de renseignements

7. Manutention et stockage**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Conseils sur la manutention sécuritaire Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en

manipulant le produit.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Garder sous clef.
Conserver hors de la portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH
Glycérine	-	TWA: 15 mg/m ³ mist, total particulate TWA: 5 mg/m ³ mist, respirable fraction (vacated) TWA: 10 mg/m ³ mist, total particulate (vacated) TWA: 5 mg/m ³ mist, respirable fraction	-
Noir de carbone	TWA: 3 mg/m ³ inhalable particulate matter	TWA: 3.5 mg/m ³ (vacated) TWA: 3.5 mg/m ³	TWA: 3.5 mg/m ³ ; TWA: 0.1 mg/m ³ ; Carbon black in presence of Polycyclic aromatic hydrocarbons PAH IDLH: 1750 mg/m ³

Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Glycérine	TWA: 10 mg/m ³ ;	TWA: 10 mg/m ³ ; TWA: 3 mg/m ³ ; respirable	-	TWAEV: 10 mg/m ³ ; mist
Noir de carbone	TWA: 3.5 mg/m ³ ;	TWA: 3 mg/m ³ ; inhalable	TWA: 3 mg/m ³ ; inhalable particulate matter	TWAEV: 3 mg/m ³ ; inhalable dust

Nom chimique	Manitoba	Nouveau-Brunswick	Terre-Neuve-et-Labrador or	Nouvelle-Écosse
Noir de carbone	TWA: 3 mg/m ³ ; inhalable particulate matter	TWA: 3 mg/m ³ ; inhalable fraction	TWA: 3 mg/m ³ ; inhalable particulate matter	TWA: 3 mg/m ³ ; inhalable particulate matter

Nom chimique	Nunavut	Île-du-Prince-Édouard	Saskatchewan	Yukon
Glycérine	TWA: 10 mg/m ³ ; STEL: 20 mg/m ³ ;		TWA: 10 mg/m ³ ; STEL: 20 mg/m ³ ; mist	TWA: 30 mppcf; mist TWA: 10 mg/m ³ ; mist
Noir de carbone	TWA: 3.5 mg/m ³ ; STEL: 7 mg/m ³ ;	TWA: 3 mg/m ³ ; inhalable particulate matter	TWA: 3.5 mg/m ³ ; STEL: 7 mg/m ³ ;	TWA: 3.5 mg/m ³ ; STEL: 7 mg/m ³ ;

Limites d'exposition professionnelle biologique

Ce produit, sous sa forme commerciale, ne contient aucune matière dangereuse avec des limites biologiques établies par les organismes de réglementation particuliers à une région.

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage En cas de risques d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau.

Considérations générales sur l'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

Risques thermiques Aucun dans des conditions normales de traitement.

9. Propriétés physiques et chimiques**Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Opaque
État physique	Liquide
Couleur	Noir
Odeur (y compris le seuil olfactif)	Faible
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
Point de fusion / point de congélation	Non applicable	Aucun connu
Point d'ébullition (ou point initial d'ébullition ou plage d'ébullition)	Non applicable	Aucun connu
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun connu
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Ininflammable	
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Ininflammable	
Point d'éclair	> 100 °C / 212.0 °F	Aucun connu
Température d'auto-inflammation	Non applicable	Aucun connu
Température de décomposition	Non applicable	Aucun connu
SADT (°C)	Aucune donnée disponible	Aucun connu
pH	Non applicable	Aucun connu

pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Viscosité cinématique	Non applicable	Aucun connu
Viscosité dynamique	Non applicable	Aucun connu
Solubilité	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Solubilité dans l'eau	Soluble dans l'eau	Aucun connu
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)	Non applicable	Aucun connu
Pression de vapeur (comprend le taux d'évaporation)	Non applicable	Aucun connu
Taux d'évaporation	Non applicable	Aucun connu
Densité et/ou densité relative	Non applicable	Aucun connu
Masse volumique apparente	Non applicable	
Masse volumique du liquide	1.1 g/cm3	
Densité de vapeur relative	Non applicable	Aucun connu
Caractéristiques des particules		Aucun connu
Dimension de particules	Aucune donnée disponible	
Distribution granulométrique	Aucune donnée disponible	

Autres renseignements

Teneur en COV	Aucun
Point de ramollissement	Non applicable

Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives	Non applicable
-----------------------	----------------

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière directe du soleil.
Matières incompatibles	Acides forts. Bases fortes. Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Non défini, mais peut inclure des oxydes toxiques de carbone et d'azote.

11. Données toxicologiques

Note : Les données de toxicité ci-dessous est basé sur les résultats du test des matériaux similaires reprographie.

Informations sur les voies d'exposition probables**Renseignements sur le produit**

Inhalation	Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Contact avec les yeux	Provoque une irritation des yeux.
Contact avec la peau	Peut causer une irritation.
Ingestion	Une ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements

et la diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucun connu.

Toxicité aiguë .

Mesures numériques de la toxicité

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Eau	> 90 mL/kg (Rat)	-	-
Glycérine	= 27200 mg/kg (Rat)	> 10 g/kg (Rabbit)	> 5.85 mg/L (Rat) 4 h
Noir de carbone	> 10000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 4.6 mg/m ³ (Rat) 4 h
2-pyrrolidone	6500 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 80 ppm (Rat) 8 h
Triéthylène glycol, éther monobutylique	= 5300 mg/kg (Rat)	= 3540 mg/kg (Rabbit)	-
Éther monobutylique de polyéthylène glycol	-	= 3540 mg/kg (Rabbit)	-
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	= 1020 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Peut causer une irritation de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales Non mutagène selon le test d'Ames.

Cancérogénicité Le noir de carbone est classé par le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) comme « potentiellement cancérogène pour l'homme » lorsqu'il est présent sous forme de « particules aéroportées non liées, de taille respirable ». Cette classification ne s'applique pas aux encres liquides.

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Noir de carbone	A3 - Cancérogène confirmé pour les animaux (avec une pertinence inconnue pour les humains)	Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme	-	Présent

Toxicité pour la reproduction Ce produit ne présente pas de dangers connus ou suspectés pour la reproduction.

STOT - exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Autres effets nocifs	Although liquid ink is not an aquatic toxin, microplastics may be a physical hazard to aquatic life and should not be allowed to enter drains, sewers, or waterways.
Effets neurologiques	Aucun renseignement disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Non considéré comme nocif pour la vie aquatique.

Écotoxicité aquatique

Toxicité sur le milieu aquatique - chronique D'après les données disponibles, la substance n'est pas nocive pour les organismes aquatiques.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Glycérine	-	LC50: 51 - 57mL/L (96h, <i>Oncorhynchus mykiss</i>)	-	-
2-pyrrolidone	EC50: =250mg/L (72h, <i>Desmodesmus subspicatus</i>) EC50: =84mg/L (96h, <i>Desmodesmus subspicatus</i>)	LC50: 4600 - 10000mg/L (96h, <i>Brachydanio rerio</i>)	-	-
Triéthylène glycol, éther monobutylique	EC50: >500mg/L (72h, <i>Desmodesmus subspicatus</i>)	LC50: =2400mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i>)	-	EC50: >500mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>)

Écotoxicité terrestre Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Persistance et dégradation Ne se biodégrade pas facilement.

Potentiel de bioaccumulation

Nom chimique	Coefficient de partage	Facteur de bioconcentration (FBC)	Facteur d'amplification trophique (FAT)
Glycérine	-1.75	-	-
2-pyrrolidone	-0.71	-	-
Triéthylène glycol, éther monobutylique	0.51	-	-
Additif	2.5	-	-
1,2-Hexanediol	0.58	-	-
Éther monobutylique de polyéthylène glycol	0.436	-	-
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	0.99	-	-

<u>Mobilité dans le sol</u>	Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.
<u>Autres effets nocifs</u>	Aucun renseignement disponible.
Propriétés perturbatrices endocriniennes	Ce mélange ne contient aucune substance qui a des propriétés perturbatrices du système endocrinien par rapport aux organismes non ciblés.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus/produits inutilisés	Peut être enfoui ou incinéré, quand cela est conforme à la réglementation locale.
Emballage contaminé	Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale.
Autres renseignements	Ne pas verser le produit dans les égouts ; ne pas rincer le récipient avant de le jeter. Although liquid ink is not an aquatic toxin, microplastics may be a physical hazard to aquatic life and should not be allowed to enter drains, sewers, or waterways.

14. Informations relatives au transport

Note : Cette substance n'est pas soumise à la réglementation comme une marchandise dangereuse pour expédition

DOT Non réglementé

IATA Non réglementé

IMDG Non réglementé

15. Informations sur la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

TSCA

Listed / Active or Exempt.

Nom chimique	No. CAS	État de la liste d'inventaire	Désignation de l'activité commerciale
Eau	7732-18-5	Présent	Active
Glycérine	56-81-5	Présent	Active
Noir de carbone	1333-86-4	Présent	Active
2-pyrrolidone	616-45-5	Présent	Active
Triéthylène glycol, éther monobutylique	143-22-6	Présent	Active
Additif	9014-85-1	Présent	Active
1,2-Hexanediol	6920-22-5	Présent	Active
Éther monobutylique de polyéthylène glycol	9004-77-7	Présent	Active
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5	Présent	Active

LIS/LES

Est conforme à (aux).

EINECS/ELINCS

Est conforme à (aux).

ENCS

Est conforme à (aux).

IECSC

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.

KECL

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.

PICCS

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.

AIIC

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.

NZIoC

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.

TCSI

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.

Légende :**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)**LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées**ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon**IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine**KECL** - Inventaire coréen des produits chimiques existants**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines**AIIC** - Inventaire australien des substances chimiques industriels**NZIoC** - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande**TCSI** - Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan**Règlements fédéraux aux États-Unis****SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372.

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Triéthylène glycol, éther monobutylique	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

CAA (Loi sur la qualité de l'air)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés par la Loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act - CAA).

Nom chimique	Polluants atmosphériques dangereux (HAP)	Substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)
Triéthylène glycol, éther monobutylique	Présent	-

CERCLA

Ce matériel, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Loi de Responsabilité Environnementale et de Réponse Compensatoire Exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302) (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les Modifications et Réautorisation du Fond Spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de rapport spécifiques au niveau local, régional ou de l'État concernant les rejets de ce matériau.

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65:

Carbon Black is listed under California's Proposition 65 in the form of "airborne, unbound particles of respirable size". Ink products are not expected to cause an exposure to "airborne, unbound particles of respirable size" and are, therefore, exempt from Proposition 65 labeling obligations.

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Noir de carbone	Carcinogène

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Bien que ce produit contienne des substances incluses dans certaines réglementations américaines sur le droit à l'information, les particules sont liées dans une matrice unique et, par conséquent, le produit ne présente aucun danger particulier.

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Eau	-	-	X
Glycérine	X	X	X
Noir de carbone	X	X	X
2-pyrrolidone	-	X	X
Triéthylène glycol, éther monobutylique	X	-	X

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

16. Autres informations

NFPA	Risques pour la santé 3	Inflammabilité 1	Instabilité 0	Dangers particuliers -
HMIS	Risques pour la santé 3	Inflammabilité 1	Dangers physiques 0	Protection individuelle X

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

La liste peut inclure des phrases qui ne s'appliquent pas à ce produit

Texte complet des mentions de danger indiquées à la section 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion
 H315 - Provoque une irritation cutanée
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
 H318 - Provoque des lésions oculaires graves
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
 H330 - Mortel par inhalation
 H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
 H400 - Très toxiques pour les organismes aquatiques
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (Europe)
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Europe)
AIIC	Inventaire australien des substances chimiques industriels
ATE	Estimation de toxicité aiguë
ASTM	Société américaine d'essais des matériaux
bar	Valeurs de référence biologiques pour les composés chimiques en milieu de travail
BAT	Valeurs de tolérance biologiques pour une exposition professionnelle
BEL	Limites d'exposition biologique
bw	Poids corporel
Valeur plafond	Valeur limite maximale
CMR	Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DOT	Département des transports (États-Unis)
DSL	Liste intérieure des substances (Canada)
EmS	Programme d'urgence
ENCS	Substances chimiques existantes et nouvelles (Japon)
EPA	Agence américaine de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency)
GHS	Système général harmonisé
HMIS	Système d'identification des matières dangereuses
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association du transport aérien international
IBC	Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
IMO	Organisation maritime internationale
ISO	Organisation internationale de normalisation
KECI	Inventaire coréen des produits chimiques existants
CL50	Concentration létale pour 50% d'une population étudiée
DL50	Dose létale pour 50 % d'une population étudiée (dose létale moyenne)
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NFPA	National Fire Protection Association
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
n.s.a.	Non spécifié ailleurs
CSENO	Concentration sans effet nocif observé
DSENO	Dose sans effet nocif observé
NOELR	Taux de charge sans effet observable
NTP	Programme national de toxicologie (États-Unis)
NZIoC	Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
LEMT	Limites d'exposition professionnelle
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des

	États-Unis
TBP	Substance toxique bioaccumulable persistante
PICCS	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
PMT	Persistante, mobile et toxique
PPE	Équipement de protection individuelle
QSAR	Relation structure-activité quantitative
RID	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer (Europe)
SADT	Température de décomposition autoaccélérée
SAR	Relation structure-activité
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act
FS	Fiche de données de sécurité
SL	Limite à la surface
STEL	Limite d'exposition de courte durée
STOT RE	Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE	Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique
TCSI	Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan
TMD	Transport de marchandises dangereuses (Canada)
TSCA	Loi réglementant les substances toxiques (États-Unis)
TWA	Moyenne pondérée dans le temps
UN	Nations Unies
VOC	Composés organiques volatils
vPvB	Très persistante et très bioaccumulative
vPvM	Très persistante et très mobile
As	Substance allergène
DS	Sensibilisant cutané
Ot	Ototoxique
pOt	Ototoxique - risque de troubles auditifs
PS	Photosensibilisateur
RS	Sensibilisant respiratoire
S	Sensibilisateur
poS	Sensibilisant - susceptible de provoquer un asthme professionnel
Sa	Asphyxiant simple
Sd	Désignation de la peau
pSd	Désignation de la peau - potentiel d'absorption cutanée
Sdv	Désignation de la peau - vacante
Sk	Notation de la peau
dSk	Indication pour la peau - risque d'absorption cutanée
pSk	Notation cutanée - potentiel d'absorption cutanée

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Agence américaine pour le registre des substances toxiques et des maladies (Agency for Toxic Substances and Disease Registry, ATSDR)

Base de données ChemView de l'Environnemental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs)

Agence américaine de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency)

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis

Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Institut national japonais de technologie et de l'évaluation (National Institute of Technology and Evaluation, NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

Bibliothèque nationale de médecine

Programme national de toxicologie aux États-Unis (NTP)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) sur l'environnement, la santé et la sécurité

Programme de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) sur les produits chimiques à volume de production élevé

Ensemble de données de filtrage de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD)

Organisation mondiale de la santé des Nations Unies, OMS (World Health Organization, WHO)

Date de révision

17-juil.-2026

Note de révision

Sections de la FS mises à jour. 1. 2. 11.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique